

Après avoir présenté et analysé les documents, vous montrerez les changements provoqués par la construction de la Ve République.

Document 1 : discours de Pierre Mendès France, le 17 novembre 1964, devant les élèves de l'École supérieure des sciences économiques et sociales de Paris.

J'ajoute et je précise que ce qui nous est proposé par la Ve République, ce n'est pas du tout, comme l'a dit tout à l'heure, un système mixte, intermédiaire entre le parlementarisme et le régime présidentiel. C'est un régime que j'appellerai ultra-présidentiel, puisque le président de la République dispose aujourd'hui de beaucoup plus de pouvoirs que le président des États-Unis. En France, le chef de l'État peut dissoudre l'Assemblée, ce n'est pas le cas aux États-Unis. En France, il dispose d'une large fraction du pouvoir législatif, et même d'une part importante du pouvoir judiciaire et du pouvoir constituant, ce qui n'est pas le cas aux États-Unis. En France, le président n'est pas contrôlé par une Cour suprême alors qu'il l'est, et sévèrement, aux États-Unis. En France, il peut recourir au référendum, et pas là-bas. [...] Nous avons un système qui va, dans la concentration, la monopolisation du pouvoir entre les mains d'une seule autorité, d'un seul homme, beaucoup plus loin que le véritable système présidentiel.

Pierre Mendès France, Œuvres complètes, Tome V.
Préparer l'avenir (1963-1973), NRF, Gallimard, 1989.

Document 2 : caricature anonyme de 1967 de De Gaulle et Pompidou

